

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 28 octobre 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 22/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 7

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 7

Pour: 7

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Yannick BOYER, Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Conventions pâturages : signatures des avenants. - DE_2024_060

Le maire rappelle au conseil municipal que des conventions ont été signées avec chaque éleveur qui loue des pâturages à la commune de Venterol.

Suite à des différends avec des chasseurs, il a été convenu avec le Président de la société de chasse que les éleveurs enlèveraient les clôtures des parcs pour la période du 15/10 au 15/02 de chaque année.

Afin de matérialiser cette décision, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer les avenants des conventions conclues avec chaque éleveur

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/10/2024 004-210402343-20241028-DE_2024_060-DE